

8

Commission permanente

Séance du 27 février 2023



Rapporteur : Mme BILLARD

47571

33 - Insertion

Groupement d'intérêt public Accueil des gens du voyage (GIP-AGV 35) - Participation départementale 2023

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 25 avril 2022 relative à la participation départementale auprès du GIP AGV 35 au titre de l'année 2022 ;

Exposé :

I) Rappel des missions du Groupement d'intérêt public AGV 35 :

Lors de sa séance du 25 septembre 2008, l'Assemblée départementale a décidé la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) en charge de l'accompagnement des gens du voyage sur l'ensemble du territoire départemental. Les membres fondateurs d'AGV 35 sont le Département, l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine (CAF d'Ille-et-Vilaine) et Rennes Métropole (cf. convention constitutive du GIP renouvelée en 2014).

Le groupement dénommé « Accueil des Gens du Voyage » (AGV 35), exerce les missions suivantes :

- assurer la coordination, la mise en œuvre et le suivi du schéma départemental d'accueil des gens du voyage en lien avec les partenaires et élus concernés,
- assurer l'accompagnement à la scolarisation des enfants des gens du voyage,
- assurer l'accompagnement social des familles de voyageurs, plus particulièrement celles qui ont une élection de domicile sur le territoire de Rennes, et un appui technique aux professionnels des Centres départementaux d'action sociale (CDAS) sur l'accueil de ce public, hors de Rennes Métropole,
- oeuvrer pour l'accès aux services et animations sociales, socio culturelles et socioéducatives des enfants, jeunes et familles des gens du voyage,
- faciliter l'accès aux droits, la médiation entre les collectivités locales, leurs représentants et les gens du voyage,
- accompagner les élus dans la création et le fonctionnement des aires d'accueil et/ou la création de terrains familiaux locatifs et assurer la médiation en cas de stationnements spontanés.
- participer à la préparation et à la programmation des déplacements des « grands passages » en Bretagne, pendant la période estivale,
- participer au suivi de la mise en œuvre des orientations concernant l'habitat adapté en direction des gens du voyage dans le Plan départemental d'actions en faveur de l'hébergement et du logement des personnes défavorisées (PDAHLPD 2017-2022), conformément à la loi pour l'Accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2015.

En application du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2020-2025 et dans le cadre de son projet d'établissement, le Conseil d'Administration du GIP AGV 35 a validé en 2022 deux nouvelles orientations prioritaires qui ont engendré une réorganisation du service avec le développement des deux nouvelles missions inscrites dans le schéma départemental :

- création d'un Observatoire départemental de l'accueil des gens du voyage (réalisation d'un bilan annuel présenté en commission consultative),
- création d'un centre social mobile pour poursuivre la démarche « d'aller vers » les gens du voyage du Département et encourager leur participation (il s'agit d'une diversification des modalités d'accueil du GIP, de l'ouverture du Centre social, d'une veille sociale élargie aux lieux de stationnement, et du renforcement des formes de collaborations avec les partenaires et acteurs locaux). Le GIP a été soutenu par le Département pour l'achat du camion permettant la mise en œuvre de ce centre social mobile à hauteur de 10 000 € en investissement sur un coût global de 111 943 €. La CAF a accordé une aide de 53 927 € et AGV 35 a financé les 48 016 € restants sur ses fonds propres.

Le GIP a aussi développé la mission de médiation santé en renforçant le temps de travail sur cette mission via le recrutement d'une personne et un financement de l'Agence régionale de santé : ces professionnels développant la médiation santé (accompagnements individuels et actions collectives) utilisent aussi l'outil centre social itinérant.

Les nouvelles orientations du schéma 2020-2025 entraînent des évolutions tant sur les modalités de gouvernance du GIP AGV 35 que sur ses missions.

L'enjeu est aussi d'impliquer l'ensemble des Etablissements publics de coopération intercommunales (EPCI) dans le financement et la participation au Conseil d'administration du GIP AGV 35. La participation financière de chaque EPCI est basée sur le nombre d'habitants et modulée en fonction des services et de l'appui sollicités auprès du GIP AGV 35.

Ces orientations sont prises en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel 2023 du GIP AGV 35 approuvé lors de la séance du 21 novembre 2022 du CA du GIP AGV 35.

II) Le budget 2023 du GIP AGV 35 :

Le budget prévisionnel du GIP au titre de l'exercice 2023 s'élève à 978 307 € (947 959 € en 2022) dont 676 985 € (662 709 € en 2022) de salaires, taxes et charges salariales, soit 69 % du budget (création et recrutement d'1,5 ETP en 2022 afin de répondre aux nouvelles orientations du schéma avec des financements de l'ARS, de l'Etat et les contributions des EPCI). Par ailleurs, le montant total des adhésions des communes ou EPCI est de 66 245 € dans ce budget prévisionnel 2023, comme pour 2022 (demande de contribuer à hauteur de 10 centimes par habitant et par EPCI via un conventionnement).

La participation du Département au fonctionnement du GIP AGV 35 proposée en 2023 est de 426 279 € comme en 2022.

Les participations des autres membres du groupement au fonctionnement du GIP prévues en 2023 sont :

- 168 821 € pour la CAF d'Ille-et-Vilaine (158 073 € en 2022),
- 175 700 € pour Rennes Métropole et Ville de Rennes (173 700 € en 2022),
- 41 300 € pour l'Etat (dont 25 000 € pour le poste de conseiller numérique, 36 300 € en 2022).

S'ajoute également en 2023 la participation de l'ARS pour le poste de médiation santé à hauteur de 26 110 €, comme en 2022.

Les crédits seront imputés sur le chapitre 65-58-6568.-56 P211.

Décide :

- d'attribuer une participation de fonctionnement de 426 279 € pour l'année 2023 au Groupement d'intérêt public (GIP) « Accueil des Gens du Voyage 35 » ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le GIP AGV 35, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 30

Contre : 2

Abstentions : 19

Ne prend pas part au vote : M. LE MOAL, Mme BOUTON, Mme ROGER-MOIGNEU

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231063

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation